RAPPORT ANNUEL 2019

VILLE DE CAMPBELLTON

Exercice se terminant le 31 décembre 2019

Hôtel de ville de Campbellton

76, rue Water

Campbellton (N.-B.)

E3N 3G1

Tél. : 506-789-2700

info@campbellton.org

Ville de Campbellton – Rapport annuel 2019 pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019

VILLE DE CAMPBELLTON

RAPPORT ANNUEL

TABLE DES MATIÈRES

Message de la mairesse 4

Avant-propos 5

Profil communautaire 6

Conseil municipal 7

Taux d'impôt foncier et droits d'usage 11

Subventions pour activités sociales ou environnementales 11

Aide et subventions de développement économique 12

Services 12

- Services généraux 12
  - Services gouvernementaux généraux 13
  - Services de protection 13
  - Services de transport 14
  - Services de santé environnementale 15
  - Services de développement environnemental 15
  - Services des loisirs et de la culture 16
  - Services financiers 16
- Service d'eau et de traitement des eaux usées 17
  - Services d'eau 17
  - Services de traitement des eaux usées 17
  - Services financiers pour les services d'eau et de traitement des eaux usées 18

Annexe I Séances du conseil et présences

Annexe II Tarifs d'eau et de traitement des eaux usées (arrêtés nos W-1-2 et W-2-13)

Annexe III Liste de projets d'immobilisations

Annexe IV États financiers et lettre du président

Mayor Stephanie Anglehart-Paulin

MESSAGE DE LA MAIRESSE

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2019 pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019. Les informations fournies comprennent les principaux faits saillants de nos opérations municipales.

2019 a été une année mouvementée. Grâce à un don anonyme généreux, notre sentier pédestre l'Esplanade a été en partie pavé et rendu accessible aux fauteuils roulants. Une première étape de notre plan de revitalisation a été complétée avec la réalisation du projet de « placemaking » de la rue Andrew.

Le 4e défilé de la fierté de Campbellton et le lever du drapeau ont eu lieu le jour de la fête du Travail. La ville de Campbellton a également été la ville hôtesse du Congrès des maires de l'Atlantique en octobre, où nous avons eu l'honneur d'accueillir des maires de toutes les provinces de l'Atlantique dans notre belle région. Lors de cet évènement, plusieurs idées ont été échangées et des discussions sur des problèmes communs ont eu lieu.

En partenariat avec le gouvernement de Listuguj, le lever permanent du drapeau Mi'gmaq à l'hôtel de ville s'est déroulé en août et un monument Mi'gmaq a été érigé en novembre sur le Boulevard du Saumon parmi nos monuments acadien et écossais.

Notre terrain de camping au Centre d'Expérience de la rivière Restigouche a continué de recevoir un nombre accru de visiteurs de différentes provinces et régions.

En terminant, je tiens à vous dire, au nom du conseil, que nous sommes honorés de continuer à vous représenter et à vous servir. Nous vous remercions de votre contribution à la vie communautaire.

VILLE DE CAMPBELLTON
Rapport annuel 2019

AVANT-PROPOS

Le présent rapport annuel est préparé conformément à l'article 105 de la *Loi sur la gouvernance locale* et au Règlement 2018-54.

Il fait état des renseignements généraux au sujet de la Ville de Campbellton, comme sa population, son assiette fiscale, son taux d'imposition et ses droits d'usage, ainsi que des renseignements détaillés sur le conseil municipal, l'octroi de subventions et les types de services offerts et les coûts connexes. Les états financiers vérifiés de 2019 se trouvent à l'annexe IV.

PROFIL COMMUNAUTAIRE

Campbellton se situe dans le nord de la province et compte une population de 6 883 habitants. La ville se situe à l'embouchure de la rivière Restigouche et est reliée à la province de Québec par le pont J.C. Van Horne.

Campbellton propose un magnifique sentier riverain agrémenté d'un parc à jets d'eau amusant pour les enfants, de quais flottants pour accueillir les visiteurs qui arrivent en bateau, d'un amphithéâtre pour écouter de la musique en soirée, d'un terrain de camping avec vue époustouflante sur la rivière et le coucher soleil, ainsi que du superbe centre d'interprétation évoquant un camp de pêche d'antan. La Ville offre également nombre d'autres infrastructures, comme le Centre civique Memorial Regional, la bibliothèque régionale, la galerie d'art et plusieurs parcs et installations récréatives.

La Ville offre des services dans les secteurs suivants : administration, services de protection, transport, développement environnemental, loisirs et culture, et eau potable et traitement des eaux usées.

L'hôtel de ville est votre source d'information municipale pour obtenir des détails sur le conseil, les coordonnées du personnel, les ordres du jour et procès-verbaux des réunions du conseil, et plus encore. Visitez notre site Web : www.campbellton.org.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est composé d'un maire et de six conseillers élus pour un mandat de quatre ans. Le conseil actuel a été élu en mai 2016.

Membres du conseil et responsabilités

Mairesse : **Stephanie Anglehart-Paulin**

Présidente – Conseil municipal
Présidente – Comité des travaux publics et du service d'eau et d'égouts
Présidente – Comité de services de protection publique
Présidente – Comité d'urbanisme et de logement
Vice-présidente – Comité des finances, de l'administration et des arrêtés municipaux
Vice-présidente – Comité des services communautaires et des services récréatifs et à la jeunesse
Comité directeur – Association des Cités du Nouveau-Brunswick
Représentante – Commission de services régionaux
Représentante – Association francophone des municipalités du N.-B.
Représentante – Régie régionale aéroportuaire de Charlo
Représentante – Conseil d'invalidité de la Ville de Campbellton

Représentante – Commission des pensions de la Ville de Campbellton

Représentante – Comité de planification des mesures d'urgence

Représentante – Comité consultatif – Centre civique

Maire adjoint : **Sterling Loga**

Président – Comité des services communautaires et des services récréatifs et à la jeunesse

Vice-présidente – Comité d'urbanisme et de logement

Vice-présidente – Comité de services de protection publique

Vice-président – Comité de développement commercial et industriel

Vice-président – Comité du tourisme, du secteur riverain et de l'embellissement

Comité directeur – Association des Cités du Nouveau-Brunswick

Remplaçant – Corporation d'amélioration des affaires de Campbellton

Représentant – Conseil d'invalidité de la Ville de Campbellton

Représentant – Commission des pensions de la Ville de Campbellton

Représentant – Temple de la renommée des sports de Campbellton

Représentant – Conseil d'administration de la bibliothèque du centenaire de Campbellton

Remplaçant – Conseil de gestion du bassin versant de la rivière Restigouche

Agent de liaison – Tigres junior A de Campbellton

Conseillère : **Diane Cyr**

Présidente – Comité de développement commercial et industriel

Présidente – Comité du tourisme, du secteur riverain et de l'embellissement

Représentante – Corporation d'amélioration des affaires de Campbellton

Représentante – Conseil d'invalidité de la Ville de Campbellton

Représentante – Commission des pensions de la Ville de Campbellton

Conseiller : **Gilbert Cyr**

Président – Comité des finances, de l'administration et des arrêtés municipaux

Vice-président – Comité des travaux publics et du service d'eau et d'égouts

Représentant – Conseil d'invalidité de la Ville de Campbellton

Représentant – Commission des pensions de la Ville de Campbellton

Représentant – Comité spécial pour répondre aux demandes de modération de la circulation

Conseiller : **Frederick Daigle**

Représentant – Association de Sentier NB

Conseiller : **Gary Parker**

Représentant – Comité de planification des mesures d'urgence

Représentant – Conseil de gestion du bassin versant de la rivière Restigouche

Conseiller : **Marco Savoie**

Représentant – Association francophone des municipalités du N.-B.

Représentant – Comité de candidature du Congrès mondial acadien 2024

Rémunération du conseil

La mairesse et les conseillers reçoivent chacun un salaire et une allocation ainsi qu'un compte de dépenses pour les déplacements conformément à l'arrêté nº A-4. En 2019, ces paiements s'élevaient à 144 843 $ et sont expliqués en détail au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1

Salaires et dépenses du conseil

	Salaires et allocations	Dépenses de déplacement
Mairesse Anglehart-Paulin	42 676 $	6 881$
Maire adjoint Loga	16 148 $	22 $
Conseillère D. Cyr	15 218 $	436 $
Conseiller G. Cyr	15 463 $	1 233 $
Conseiller F. Daigle	15 038 $	0 $
Conseiller G. Parker	15 408 $	595 $
Conseiller M. Savoie	15 358 $	367 $

Réunions du conseil

Toutes les réunions du conseil municipal sont tenues dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 76, rue Water. Toutes les séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal ainsi que les réunions de comités sont ouvertes au public. Les séances ordinaires sont tenues le deuxième lundi du mois. Une séance extraordinaire a lieu lorsque le conseil détermine qu'une question ne peut pas attendre jusqu'à la prochaine séance ordinaire ou qu'il faudra avoir une très longue discussion sur un sujet.

Les procès-verbaux des séances du conseil sont disponibles pour consultation par le public au bureau de la secrétaire municipale durant les heures normales de bureau.

Voir l'annexe I pour les types de séances et les dates, les présences des membres et les moyens de participer.

TAUX D'IMPÔT FONCIER ET DROITS D'USAGE

En 2019, l'assiette fiscale de la Ville de Campbellton était de 596 394 900 $ et le taux d'impôt applicable aux résidences, de 1,7763 $ par tranche de 100 $ d'évaluation. Un propriétaire dont le domicile était évalué à 100 000 $ versait donc 1 776,30 $ en impôt foncier local.

La Ville offre des services d'eau et de traitement des eaux usées moyennant des frais d'utilisation. Les tarifs sont fondés sur la consommation volumétrique et non volumétrique (dénombrement de robinets). Les tarifs d'égouts sont fixés à 200 % des tarifs d'eau. Les tarifs sont établis selon les arrêtés nos W-1 et W-2 (voir l'annexe II).

La Ville offre également des services d'élimination des déchets pour les utilisateurs résidentiels à un tarif de 75 $ et de 75 $ par logement dans le cas des immeubles résidentiels. De plus, les entreprises à domicile versent des frais supplémentaires de 175 $.

SUBVENTIONS POUR ACTIVITÉS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

L'une des raisons d'être d'un gouvernement local, comme indiqué dans la *Loi sur la gouvernance locale*, est de favoriser le bien-être économique, social et environnemental de la collectivité. Les efforts menés par les organisations communautaires aident la Ville à atteindre cet objectif. Dans le présent rapport, seules les subventions de 500 $ et plus sont signalées. Communiquer avec l'hôtel de ville pour obtenir de plus amples détails. En 2019, la Ville de Campbellton a versé une subvention aux organisations suivantes :

Fondation Sœur Jeannette LeClerc : Une contribution annuelle de 500 $ est remise à cette organisation qui soutient les femmes et les enfants victimes de violence.

Tournoi de hockey Pierre Arseneault: Une contribution de 500 $ a été donnée à cet événement et tous les profits ont été versés au programme P.A.R.T.Y. (Prévention des traumatismes attribuables à l'alcool et aux comportements à risques chez les jeunes).

AIDE ET SUBVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Commission de services régionaux : La majorité des municipalités faisant partie de la Commission de services régionaux ont partagé les coûts de présentation d'une soumission pour la tenue du Congrès mondial acadien (CMA) 2024. La contribution de Campbellton était de 545 $ (en fonction de l'assiette fiscale). Par l'entremise de la Commission de services régionaux, les municipalités ont également contribué un cent de leur assiette fiscale 2018 pour l'aéroport de Charlo. La contribution de Campbellton était de 58 683 $.

SERVICES

Les budgets et les services du gouvernement local sont élaborés en vertu d'un système de classification normalisé. En 2019, le conseil a adopté un budget général de fonctionnement de 14 253 139 $. Les revenus réels s'élevaient à 14 898 718 $. Les dépenses réelles totalisaient 14 822 318 $; la Ville affiche donc un surplus de 76 400 $.

La Ville a également un budget de fonctionnement du service d'eau et de traitement des eaux usées. Le budget approuvé pour ces services était de 2 644 504 $. Les revenus réels étaient de 2 639 622 $. Les dépenses réelles s'élevaient à 2 571 086 $; la Ville affiche donc un surplus de 68 536 $.

BUDGET GÉNÉRAL DE FONCTIONNEMENT

Dépenses totales : 14 822 318 $

Services gouvernementaux généraux

Dépenses totales : 1 511 702 $

Cette catégorie comprend les dépenses liées à l'administration de la Ville, comme les salaires, les frais de déplacement et les dépenses de bureaux de la mairesse et des conseillers (163 543 $); les salaires du personnel administratif et les dépenses de bureau (321 703 $); l'hôtel de ville (88 181 $); les services juridiques (50 439$); de vérification et d'actuariat (44 764 $); les salaires du personnel des finances et les dépenses de bureau (462 345 $); les subventions versées aux organisations (7 901 $); le coût d'évaluation (115 701 $); les dépenses pour l'accessibilité faites grâce à un don généreux ($84,233) et toute autre dépense, y compris les dépenses liées aux ordinateurs, aux réceptions, aux adhésions, à la sécurité, etc. (172 892 $).

Services de protection

Dépenses totales : 3 384 386 $

Les services de protection comprennent les dépenses de services de police (2 486 310 $), de la protection contre les incendies, de l'organisation des mesures d'urgences (819 585 $), de l'application des arrêtés (47 798 $) et du contrôle animal (30 693 $).

Les services de police régionale sont offerts à partir du détachement de Campbellton situé au 6, rue Arran. La Ville a signé un contrat de 20 ans (qui prend fin en 2032) avec le gouvernement fédéral pour les services de la GRC (18 agents municipaux). La Ville compte deux commis municipaux pour le service de police. Le gouvernement fédéral offre également des services administratifs dont les coûts sont calculés au prorata selon le nombre total d'agents municipaux à titre de pourcentage du nombre total d'agents du district.

Le Service d'incendie de Campbellton offre des services de protection contre les incendies à la Ville et aux districts de services locaux de McLeods et de Dalhousie Junction. Le coût du service est partagé de manière proportionnelle dans l'ensemble de l'assiette de l'impôt de la zone de service. Les districts de services locaux paient environ 7,3 % des coûts de fonctionnement (60 705 $) et de la dette (12 865 $).

Le Service d'incendie est composé d'un chef des pompiers qui travaille à temps plein, de cinq pompiers qui travaillent à temps plein, d'un chef adjoint des pompiers bénévole et d'environ 25 pompiers bénévoles. La Vile possède, entre autres, deux citernes/autopompes, une grande échelle de 1 100 pieds, un camion d'une demi-tonne, un véhicule de sauvetage/d'équipement et d'un désincarcérateur. Nous sommes en train de remplacer les composantes du désincarcérateur. Jusqu'à présent, les cisailles (dont a fait don le corps de pompiers de Campbellton), l'écarteur et l'épandeur ont été remplacés avec le kit de stabilisateur de camion et le kit de 55 tonnes qui doivent être remplacés en 2020 et en 2021 respectivement.

Le contrôle des animaux dans les limites de la Ville est effectué à contrat par la Société canadienne pour la prévention de la cruauté envers les animaux du comté de Restigouche. En 2019, les coûts liés au contrôle s'élevaient à 27 398 $.

Services de transport

Dépenses totales : 3 351 865 $

Cette catégorie comprend les dépenses liées aux travaux publics et aux services relatifs aux immeubles, comme l'administration des travaux publics (117 970 $), les immeubles (304 259 $), le centre de services municipal (182 802 $), l'atelier, l'entrepôt et les véhicules (681 687 $), l'entretien estival (576 470 $), l'entretien hivernal des routes (1 103 362 $, ce qui inclut 259 621 $ pour les entrepreneurs indépendants), les trottoirs, les égouts pluviaux et les bornes-fontaines (49 569 $), et l'éclairage des rues et le contrôle de la circulation (335 746 $).

Il y a 71 km de routes dans la Ville, qui sont composés de routes provinciales et de routes municipales. La Ville est responsable des coûts en capital et des coûts d'entretien associés aux 49 km de routes municipales et partage les coûts en capital et des coûts d'entretien associés aux 22 km de routes provinciales.

La Ville entretient un parc de véhicules nécessaires pour assurer l'entretien hivernal et estival. L'entretien hivernal des routes et des trottoirs est effectué par le service des travaux publics et par trois entrepreneurs indépendants.

Services de santé environnementale
Dépenses totales : 656 804 $

Cette catégorie comprend les dépenses liées à la collecte et à l'élimination des déchets solides et du recyclage. La Ville a conclu un contrat avec l'entreprise Luc Enterprises Ltd. pour la collecte des déchets solides et recyclage générés par les résidents de la Ville et leur élimination à l'installation de déchets solides de Restigouche, située sur la promenade Centennial. Les frais de versement (coût par tonne) pour l'élimination des déchets résidentiels s'élèvent à 108 $.

Grâce à un don généreux, la Ville a pu acheter des bacs de recyclage bleus et les a fournis gratuitement à tous les logements unifamiliaux (101 157 $)

Services de développement environnemental
Dépenses totales : 1 331 852 $

Les services de développement environnemental comptent des services de planification de l'utilisation des terrains offerts par l'entremise de la Commission de services régionaux (199 825 $), l'embellissement et la revitalisation du centre-ville (21 359 $), la contribution à l'aéroport de Charlo (58 683 $), la promotion touristique (174 926 $), l'exploitation du Centre d'expérience de la rivière Restigouche et du restaurant (688 685 $) et l'exploitation du camping de véhicules récréatifs de Campbellton (188 374 $).

Services des loisirs et de la culture

Dépenses totales : 2 438 778 $

Cette catégorie comprend les dépenses pour l'administration du Centre civique Mémorial Regional (178 848 $), l'exploitation et l'entretien du bâtiment (990 906 $), la piscine (275 048 $), la cantine, le bar et le centre des congrès (163 503 $) et les Tigres junior A de Campbellton (12 533 $). Elle inclut également les coûts associés à l'administration des loisirs (119 376 $), aux programmes de loisirs, à l'entretien des parcs et d'autres installations sportives (204 912 $), au secteur riverain (y compris l'amphithéâtre, la plaza Salmon, le parc à jets d'eau, etc.) (67 040 $), au Centre d'information touristique (46 727 $), à la bibliothèque du centenaire de Campbellton (297 827 $) et à la Galerie Restigouche (82 058 $).

Services financiers

Dépenses totales : 2 147 456 $

Cette catégorie comprend les intérêts sur les emprunts à court terme et à long terme, le remboursement du principal de la dette à long terme, les transferts vers les réserves pour les dépenses futures, le financement du déficit du régime de retraite, les projets d'immobilisations, les créances irrécouvrables et les autres frais de financement.

En 2019, le remboursement global du principal de la Ville s'élevait à 1 042 000 $, les paiements des intérêts sur les emprunts à long terme s'élevaient à 219 295 $, les intérêts sur les emprunts à court terme, les frais bancaires et les frais de financement s'élevaient à 43 876 $, les paiements du déficit du régime de retraite s'élevaient à 147 590 $, les transferts vers les réserves s'élevaient à 255 000 $ et les projets d'immobilisations s'élevaient à 439 695 $.

De plus amples détails sur le total des dettes à long terme sont présentés à la note 9 afférente aux états financiers consolidés de la Ville.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'EAU ET DU SERVICE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Dépenses totales : 2 571 085 $

Le système d'aqueduc et de traitement des eaux usées de la Ville compte environ 2 270 utilisateurs.

Les coûts d'administration et d'ingénierie des deux services s'élèvent à 317 835 $.

Service d'eau

Dépenses totales : 1 084 129 $

Les dépenses comprennent les coûts associés à l'administration, au personnel, à l'équipement, etc. (782 518 $), à la purification (79 938 $) et à la source d'approvisionnement et à la distribution (221 673 $).

Les utilisateurs du service d'eau sont approvisionnés à partir de l'installation de purification de l'eau située au 62, rue Atholville, qui se trouve à l'intérieur des limites du parc provincial Sugarloaf. Les sources d'approvisionnement sont le lac Smith, le lac Prichard et le barrage principal. En plus de l'installation de purification de l'eau, la Ville compte un réservoir, 65 km de lignes de distribution et trois chambres des vannes. L'eau est analysée conformément aux Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.

Service de traitement des eaux usées

Dépenses totales : 489 331 $

Les dépenses comprennent l'installation de traitement des eaux usées (y compris les coûts associés au personnel) (447 875 $) et l'exploitation et l'entretien du système (41 456 $).

Le système d'élimination des eaux usées compte 53 km de conduites, deux postes de remontée et l'installation de traitement des eaux usées située au 89, rue Ramsay. Le

débit sortant de l'installation de traitement est analysé afin de veiller à ce que l'installation fonctionne de manière conforme aux normes provinciales et fédérales applicables.

Services financiers

Dépenses totales : 679 791 $

Cette catégorie comprend les intérêts sur les emprunts à court terme et à long terme, le remboursement du principal de la dette à long terme, les transferts vers les réserves pour les dépenses futures, le financement du déficit du régime de retraite, les créances irrécouvrables et les autres frais de financement.

En 2019, le remboursement global du principal de la Ville s'élevait à 336 000 $, les paiements des intérêts sur les emprunts à long terme s'élevaient à 79 823 $, les intérêts sur les emprunts à court terme, les frais bancaires et les frais de financement s'élevaient à 45 858 $, les paiements du déficit du régime de retraite s'élevaient à 32 398 $, les transferts vers les réserves s'élevaient à 75 000 000 $, les projets d'immobilisations s'élevaient à 105 025 $ et les créances irrécouvrables s'élevaient à 5 687 $.

De plus amples détails sur le total des dettes à long terme sont présentés à la note 9 afférente aux états financiers consolidés de la Ville.

ANNEXE I

DATES DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL et PRÉSENCES – 2019

Date	Stephanie Anglehart Paulin	Sterling Loga	Diane Cyr	Gilbert Cyr	Frederick Daigle	Gary Parker	Marco Savoie
Comité d'urbanisme et de logement							
28 janvier* 68(1)(c),(d)							
17 juin* 68(1)(c)							
23 septembre* 68(1)(c)							
22 octobre* 68(1)(c)							
29 octobre							
Services communautaires et services récréatifs et à la jeunesse - aucune							
Finances							
7 janvier* 68(1)(c),(j)							
28 janvier*68(1)(c)(d)(j)							
4 février*68(1)(c)(d)(f)							
19 février*68(1)(c)(d)(j)							
25 février*68(1)(c)							
11 mars*68(2)(b)							
18 mars*68(2)(b)							
19 mars* 68(1)(c)							
20 mars* 68(1)(c)(j)							
25 mars* 68(1)(j)							
1 avril							
15 avril* 68(1)(c)(j)							
29 avril* 68(1)(c)(j)							
6 mai* 68(1)(a)(c)(d)(j)							
13 mai							
22 mai* 68(1)(c)(j)							
29 mai* 68(1)(c)							
3 juin* 68(1)(c)(d)(j)							
10 juin* 68(1)(c)							
18 juin* 68(1)(c)(d)(j)							
2 juillet *68(1)(c)							

Date	Stephanie Anglehart Paulin	Sterling Loga	Diane Cyr	Gilbert Cyr	Frederick Daigle	Gary Parker	Marco Savoie
Finance (suite)							
15 juillet* 68(1)(c)(j)							
6 août*68(1)(c)(d)(e)(j)							
19 août*68(1)(c)(g)(j)							
3 spetembre*68(1)(c)(j)							
16 septembre*68(1)(c)(d)(j)							
23 septembre*68(1)(c)							
22 octobre*68(1)(c)(d)							
29 octobre*68(1)(c)(j)							
4 novembre*68(1)(c)(j)							
12 novembre*68(1)(c)(j)							
18 novembre*68(1)(c)(j)							
25 novembre*68(1)(c)(d)(j)							
9 décembre*68(1)(c)(j)							
10 décembre*68(1)(j)							
16 décembre*68(1)(c)(d)(j)							
18 décembre*68(1)(c)							
Services de protection du public							
2 juillet*68(1)(c)							
6 août*68(1)(c)							
Travaux publics et service d'eau - Aucune							
Séances ordinaires							
14 janvier							
11 février							
11 mars							
8 avril							
13 mai							
10 juin							
8 juillet							
12 août							
9 septembre							
15 octobre							
12 novembre							

Date	Stephanie Anglehart Paulin	Sterling Loga	Diane Cyr	Gilbert Cyr	Frederick Daigle	Gary Parker	Marco Savoie
Séances ordinaires (suite)							
9 décembre							
Séances extraordinaires							
1 avril							
27 mai							
16 septembre							
23 octobre							
19 novembre							
27 novembre							
2 décembre							
16 décembre							
19 décembre							
Comité du tourisme, du secteur riverain et de l'embellissement							
27 mai*68(1)(c)							
10 juin*68(1)(c)							
19 août*68(1)(c)							
NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS	55/68	59/68	55/68	58/68	64/68	63/68	63/68

Indique que la personne était absente de la réunion. Toutes les présences ont eu lieu en personne.

*Indique une séance à huis clos pour une partie de la réunion, pour les raisons suivantes signalées au paragraphe 68(1) de la *Loi sur la gouvernance locale*, c'est-à-dire lorsqu'il s'avère nécessaire de discuter :

a) de renseignements dont le caractère confidentiel est protégé par la loi;

b) de renseignements personnels, selon la définition que donne de ce terme la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*;

c) de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat;

d) de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds;

e) de renseignements qui risqueraient de porter atteinte au caractère confidentiel de renseignements reçus du gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province ou d'un territoire;
f) de renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local par son avocat ou les communications protégées entre l'avocat et son client à propos des affaires du gouvernement local;
g) de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local, y compris toute affaire dont est saisi un tribunal administratif;
h) soit de l'accès aux bâtiments ou aux autres constructions qu'occupe ou qu'utilise le gouvernement local ou de leur sécurité, soit de l'accès à ses systèmes informatiques, dont ses systèmes de communication, ou de leur sécurité;
i) de renseignements recueillis par la police, dont la Gendarmerie royale du Canada, au cours d'une enquête relative à toute activité illégale ou soupçonnée d'être illégale ou de leur provenance;
j) de questions de travail et d'emploi, dont la négociation de conventions collectives.

De plus, en vertu du paragraphe 68(2) de la *Loi sur la gouvernance locale,* aucune décision sur les éléments ci-dessus ne doit être prise pendant une réunion à huis clos, à l'exception de celles qui portent :
a) sur des questions procédurales;
b) sur des directives données à un fonctionnaire ou à un employé du gouvernement local;
c) sur des directives données à l'avocat du gouvernement local.

ANNEXE II

TARIFS D'EAU ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ARRÊTÉS N^{OS} W-1-2 ET W-2-13

BYLAW NO. W-1-3

A BYLAW TO AMEND BYLAW NO. W-1, A BYLAW RELATING TO THE SEWERAGE SYSTEM OF THE CITY OF CAMPBELLTON

BE IT ENACTED BY THE CITY COUNCIL OF THE CITY OF CAMPBELLTON AS FOLLOWS:

1. That the paragraphs a) and b) in Section 19. BILLING, be deleted in their entirety and replaced with the following paragraphs:

19.
BILLING

a) Bills shall be rendered to each ***non-metered*** customer ***annually*** and to each ***metered*** customers ***quarterly*** calculated as TWO HUNDRED PERCENT (200%) of the water rate applicable to each individual customer unless otherwise specified.

b) All bills shall be computed based on the schedule of water rates appearing in Bylaw No. W-2, A Bylaw Relating to the Waterworks System and Water Supply of the City of Campbellton and rendered to each ***non-metered customer annually in advance, and each metered customer quarterly based on consumption***. Interest shall be charged at the rate of 1½ % per month (18 % per annum) on all overdue accounts. The City Treasurer shall have the authority to cease the accumulation of interest in cases where collectability of the account is deemed unlikely. Accounts become overdue thirty (30) days after the date of the invoice. In the case of overdue accounts, all monies owing will immediately become due and payable and shall constitute a charge upon the property.

ARRÊTÉ N° W-1-3

UN ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ N° W-1, ARRÊTÉ CONCERNANT LE RÉSEAU D'ÉGOUTS DE LA CITY OF CAMPBELLTON

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMPBELLTON ÉDICTE :

1. Que les alinéas a) et b) à l'article 19. FACTURATION, soient abrogés et remplacés par ce qui suit :

19.
FACTURATION

a) Les factures sont envoyées ***annuellement*** à chaque client ***sans compteur*** et ***trimestriellement*** à chaque client avec ***compteur*** calculées à un taux équivalant à DEUX CENTS POUR CENT (200 %) de la taxe d'eau applicable à chaque abonné, sauf indication contraire.

b) Toutes les factures sont calculées selon le barème des taxes d'eau figurant dans l'arrêté n° W-2, *Arrêté concernant le réseau d'eau et l'alimentation en eau de la municipalité de Campbellton*, et envoyées ***annuellement aux clients sans compteurs, à l'avance, et trimestriellement aux clients avec compteurs basé sur la consommation***. Des intérêts de 1½ % par mois sont facturés (18 % par année) sur tous les comptes en retard. Le trésorier municipal à le pouvoir de mettre fin au cumul des intérêts lorsqu'il juge peu probable que le compte puisse être recouvré. Les comptes deviennent en retard trente jours après la date de facturation. Dans le cas de comptes en retard, toutes les sommes dues deviennent exigibles et constituent une charge sur le bien-fonds.

1ST READING BY TITLE: November 12, 2019	1E LECTURE PAR TITRE: le 12 novembre 2019
2ND READING BY TITLE: November 12, 2019	2E LECTURE PAR TITRE: le 12 novembre 2019
READING IN FULL: February 10, 2020	LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ : le 10 février, 2020
3RD READING BY TITLE AND ADOPTION: February 10, 2020	3E LECTURE PAR TITRE ET ADOPTION: le 10 février, 2020

Sterling Logan
Deputy Mayor/ Maire adjoint

Manon Cloutier
Acting City Clerk/Greffière intérimaire

37741783
2018-01-23
10:25

I certify that this instrument is registered or filed in the Restigouche County Registry Office, New Brunswick

J'atteste que cet instrument est enregistré ou déposé au bureau de l'enregistrement du comté de Restigouche Nouveau-Brunswick

CAMPBELLTON, NB

2018-01-23 10:25 37741783
date/date time/heure number/numéro
Michael Oliver
Registrar-Conservateur

BYLAW NO. W-2 - 13

A BYLAW TO AMEND BYLAW NO. W-2, A BYLAW RELATING TO THE WATERWORKS SYSTEM AND WATER SUPPLY OF THE CITY OF CAMPBELLTON

ARRÊTÉ N° W-2 - 13

UN ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ N° W-2, ARRÊTÉ CONCERNANT LE RÉSEAU D'EAU ET L'ALIMENTATION EN EAU DE LA CITY OF CAMPBELLTON

BE IT RESOLVED THAT Bylaw No. W-2 - 13 be read in its entirety:

BE IT ENACTED BY THE CITY COUNCIL OF THE CITY OF CAMPBELLTON AS FOLLOWS:

1. That the rates identified in Section 21. SCHEDULE OF WATER RATES be increased by 1% per annum effective January 1, 2018.

21.
SCHEDULE OF WATER RATES

Every property owner within the City will pay the prevailing water rate for his property whether or not they are connected to the waterworks system if the service is available to his property and the following rates per year shall be charged and payable for the use of *water* supplied by the City, viz:

IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté n° W-2 - 13 soit lu dans son intégralité :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMPBELLTON ÉDICTE :

1. Que les taux identifiés dans l'article 21, BARÈME DES TAXES D'EAU, soient augmentés de 1 pourcent annuellement et entrent en vigueur le 1 janvier 2018.

21.
BARÈME DES TAXES D'EAU

Le propriétaire d'un bien-fonds situé dans les limites de la municipalité et desservi par le réseau d'eau doit payer la taxe d'eau en vigueur, qu'il y soit raccordé ou non. Les taxes annuelles suivantes sont facturées et payables pour l'eau fournie par la municipalité :

SCHEDULE "A"

FIXTURE RATED	PER ANNUM
1. DOMESTIC	
CODE-1 FIRST TAP (½, 5/8 OR 3/4")	102.79
CODE-2 FIRST TAP (1" SERVICE)	182.37
CODE-3 FIRST TAP (1½" SERVICE)	315.03

BARÈME « A »

APPAREIL	TAXE ANNUELLE
1. UNITÉS DOMESTIQUES	
PREMIER ROBINET :	
CODE-1 BRANCHEMENT DE ½, ⅝ OU ¾ PO	102,79 $
CODE-2 BRANCHEMENT DE 1 PO	182,37 $
CODE-3 BRANCHEMENT DE 1 ½ PO	315,03 $

CODE-4 FIRST TAP (2" SERVICE)	474.26
CODE-5 FIRST TAP (3" SERVICE)	973.20
CODE-6 FIRST TAP (4" SERVICE)	1,490.73
CODE-7 FIRST TAP (6" SERVICE)	2,702.31
CODE-8 FIRST TAP (8" SERVICE)	4,293.92
CODE-9 ADDITIONAL TAPS, SILL TAPS, HEATING SYSTEMS AND/OR FIXTURES	12.97
CODE-10 WATER CLOSETS, URINALS	16.22
CODE-11 BATHS, SHOWERS	16.22
CODE-12 AUTOMATIC WASHERS (FOR CLOTHES OR DISHES)	16.22

CODE-4 BRANCHEMENT DE 2 PO	474,26 $
CODE-5 BRANCHEMENT DE 3 PO	973,20 $
CODE-6 BRANCHEMENT DE 4 PO	1 490,73 $
CODE-7 BRANCHEMENT DE 6 PO	2 702,31 $
CODE-8 BRANCHEMENT DE 8 PO	4 293,92 $
CODE-9 ROBINETS ADDITIONNELS, ROBINETS D'ARROSAGE, INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET/OU APPAREILS SANITAIRES	12,97 $
CODE-10 TOILETTES, URINOIRS	16,22 $
CODE-11 BAINS, DOUCHES	16,22 $
CODE-12 LAVEUSES (VÊTEMENTS/ VAISSELLE)	16,22 $

2. ADDITIONAL DOMESTIC: I.E. APARTMENTS:

CODE-13 FIRST TAP	83.05
CODE-14 ADDITIONAL TAPS, SILL TAPS, HEATING SYSTEMS AND/OR FIXTURES	12.97
CODE-15 WATER CLOSETS, URINALS	16.22
CODE-16 BATHS, SHOWERS	16.22
CODE-17 AUTOMATIC WASHERS (FOR CLOTHES OR DISHES)	16.22

2. UNITÉS DOMESTIQUES ADDITIONNELLES. C'EST-À-DIRE APPARTEMENTS

CODE-13 PREMIER ROBINET	83,05 $
CODE-14 ROBINETS ADDITIONNELS, ROBINETS D'ARROSAGE, INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET/OU APPAREILS SANITAIRES	12,97 $
CODE-15 TOILETTES, URINOIRS	16,22 $
CODE-16 BAINS, DOUCHES	16,22 $
CODE-17 LAVEUSES (VÊTEMENTS/ VAISSELLE)	16,22 $

3. SCHOOLS

CODE-18 PER PUPIL	7.27

3. ÉCOLES

CODE-18 PAR ÉLÈVE	7,27 $

4. HOSPITALS

CODE-19 PER BED	72.48

4. HÔPITAUX

CODE-19 PAR LIT	72,48 $

5. OTHER

CODE-20 FIRST TAP (1/2, 5/8 OR 3/4" SERVICE)	103.82
CODE-21 FIRST TAP (1" SERVICE)	184.21
CODE-22 FIRST TAP (1 1/2" SERVICE)	318.17
CODE-23 FIRST TAP (2" SERVICE)	547.16
CODE-24 FIRST TAP (3" SERVICE)	1,122.90
CODE-25 FIRST TAP (4" SERVICE)	1,720.09
CODE-26 FIRST TAP (6" SERVICE)	3,118.01
CODE-27 FIRST TAP (8" SERVICE)	4,954.49
CODE-28 ADDITIONAL TAPS, SILL TAPS, HEATING SYSTEMS AND/OR FIXTURES	13.06

5. DIVERS

PREMIER ROBINET :	
CODE-20 BRANCHEMENT DE ½, ⅝ OU ¾ PO	103,82 $
CODE-21 BRANCHEMENT DE 1 PO	184,21 $
CODE-22 BRANCHEMENT DE 1 ½ PO	318,17 $
CODE-23 BRANCHEMENT DE 2 PO	547,16$
CODE-24 BRANCHEMENT DE 3 PO	1 122,90 $
CODE-25 BRANCHEMENT DE 4 PO	1 720,09 $
CODE-26 BRANCHEMENT DE 6 PO	3 118,01 $
CODE-27 BRANCHEMENT DE 8 PO	4 954,49 $
CODE-28 ROBINETS ADDITIONNELS, ROBINETS D'ARROSAGE, INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET/OU APPAREILS SANITAIRES	13,06 $

CODE-29 WATER CLOSETS	21.79
CODE-30 URINALS	24.90
CODE-31 BATHS, SHOWERS	21.79
CODE-32 DRINKING FOUNTAINS	29.87
CODE-33 BOILERS, PER HORSEPOWER	13.06
CODE-34 COIN-OPERATED WASHERS (PER UNIT)	52.96
CODE-35 COIN OPERATED CAR WASHES (PER STALL)	534.25
CODE-36 SHIPS (HOOK-UP PLUS CONSUMPTION CHARGE)	86.94
CODE-37 SURCHARGE ON BEAUTY PARLORS, BARBER SHOPS	165.66
CODE-38 SURCHARGE ON SPRINKLER SYSTEMS	144.97
CODE-39 SURCHARGE ON SOFT DRINK BOTTLERS	4,858.17
CODE-40 SURCHARGE ON LAUNDRIES	303.65
CODE-41 SURCHARGE ON COMMERCIAL FOOD AND VEGETABLE PROCESSOR	533.35

CODE-29 TOILETTES	21,79 $
CODE-30 URINOIRS	24,90 $
CODE-31 BAINS, DOUCHES	21,79 $
CODE-32 FONTAINES À BOIRE	29,87 $
CODE-33 CHAUDIÈRES, PAR CHEVAL-VAPEUR	13,06 $
CODE-34 LAVEUSES AUTOMATIQUES (PAR UNITÉ)	52,96 $
CODE-35 LAVE-AUTOS AUTOMATIQUES (PAR STALLE)	534,25 $
CODE-36 NAVIRES (FRAIS DE RACCORDEMENT PLUS REDEVANCE DE CONSOMMATION)	86,94 $
CODE-37 SURCHARGE POUR SALONS DE BEAUTÉ ET SALONS DE COIFFURE	165,66 $
CODE-38 SURCHARGE POUR RÉSEAUX D'EXTINCTION AUTOMATIQUE	144,97$
CODE-39 SURCHARGE POUR EMBOUTEILLEURS DE BOISSONS GAZEUSES	4 858,17 $
CODE-40 SURCHARGE POUR BUANDERIES	303,65 $
CODE-41 SURCHARGE POUR USINES DE TRANSFORMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET DE LÉGUMES	533,35 $

COMPRESSORS

1/2" INTAKE	115.96
3/4" INTAKE	811.54
1" INTAKE	1,391.21

COMPRESSEURS

ADMISSION ½ PO	115,96 $
ADMISSION ¾ PO	811,54 $
ADMISSION 1 PO	1 391,21 $

PRIVATE FILL-UP

PRIVATE SWIMMING POOLS PER FILL BY CITY FORCES	241.53
PRIVATE WATER TANK VEHICLE PER DAY FILL BY CITY FORCES	81.75/day

REMPLISSAGE PRIVÉ

PISCINES PRIVÉES — REMPLISSAGE PAR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX	241,53 $
CAMION-CITERNE À EAU PRIVÉ-REMPLISSAGE PAR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX	81,75 $/jour

6. METER RATED - DEMAND CHARGE

METER SIZE	PER ANNUM
CODE-M1 5/8 INCH	67.73
CODE-M2 3/4 INCH	101.59
CODE-M3 1 INCH	169.31
CODE-M4 1 1/2 INCH	338.48

6. TAXE AU COMPTEUR – PRIME DE DÉBIT

DIAMÈTRE DU BRANCHEMENT	TAXE ANNUELLE
CODE-M1 ⅝ PO	67,73 $
CODE-M2 ¾ PO	101,59 $
CODE-M3 1 PO	169,31 $
CODE-M4 1 ½ PO	338,48 $

CODE-M5 2 INCH	541.57	CODE-M5 2 PO	541,57 $
CODE-M6 3 INCH	1,083.65	CODE-M6 3 PO	1 083,65 $
CODE-M7 4 INCH	1,692.13	CODE-M7 4 PO	1 692,13 $
CODE-M8 6 INCH	3,384.25	CODE-M8 6 PO	3 384,25 $
CODE-M9 8 INCH	5,414.74	CODE-M9 8 PO	5 414,74 $

CONSUMPTION CHARGE PER 1,000 GALLONS

An unmetered 12 inch line shall pay $1,663.06 per day that the valve is open;

An unmetered 10 inch line shall pay $914.70 per day that the valve is open;

An unmetered 8 inch line shall pay $831.53 per day that the valve is open;

An unmetered 6 inch line shall pay $665.25 per day that the valve is open;

An unmetered 4 inch line shall pay $498.93 per day that the valve is open.

CODE-MCC1 - A metered line user shall pay for each 1,000 gallons per quarter the amount of $3.00;

REDEVANCE DE CONSOMMATION PAR 1000 GALLONS

1 663,06 $ pour chaque jour où le robinet d'un branchement de 12 pouces sans compteur d'eau est ouvert;

914,70 $ pour chaque jour où le robinet d'un branchement de 10 pouces sans compteur d'eau est ouvert;

831,53 $ pour chaque jour où le robinet d'un branchement de 8 pouces sans compteur d'eau est ouvert;

665,25 $ pour chaque jour où le robinet d'un branchement de 6 pouces sans compteur d'eau est ouvert;

498,93 $ pour chaque jour où le robinet d'un branchement de 4 pouces sans compteur d'eau est ouvert.

CODE-MCC1 - Un abonné à compteur d'eau doit payer 3,00 $ par 1000 gallons par trimestre consommés à chaque branchement;

Where a meter is inoperative for any period of time exceeding a day, the daily unmetered rates shall apply.

Lorsqu'un compteur ne fonctionne pas pendant plus d'un jour, les taxes pour les branchements sans compteur d'eau s'appliquent.

MINIMUM BILLS

The minimum **quarterly** billing for all consumers of the water and sewer services is ONE HUNDRED TWENTY-FIVE DOLLARS AND NINETEEN CENTS ($125.19).

Minimum billing for *consumers* not serviced by a sewer connection shall be one third of the rate applied where both water and sewer service is made available.

The minimum billing shall be applied to an unmetered account from the date which the *water service connection* is turned on.

MONTANT MINIMAL

Les abonnés des services d'eau et d'égouts doivent payer un montant **trimestriel** minimal de CENT VINGT CINQ DOLLARS ET DIX-NEUF CENTS (125,19 $).

Le montant minimal applicable aux abonnés non desservis par le réseau d'égouts est d'un tiers du montant applicable aux abonnés desservis par les réseaux d'eau et d'égouts.

Le montant minimal sera appliqué au compte sans compteur d'eau à compter de la date de l'ouverture du branchement d'eau général.

1ST READING BY TITLE: December 21, 2017	1E LECTURE PAR TITRE: le 21 décembre 2017
2ND READING BY TITLE: December 21, 2017	2E LECTURE PAR TITRE: le 21 décembre 2017
READING IN FULL: January 22, 2018	LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ : le 22 janvier 2018
3RD READING BY TITLE AND ADOPTION: January 22, 2018	3E LECTURE PAR TITRE ET ADOPTION: le 22 janvier 2018

Stephanie Anglehart Pauli
Mayor/Mairesse

Jana Allain Bourgeau
City Clerk/Secrétaire municipale

BYLAW NO. W-2 - 14
A BYLAW TO AMEND BYLAW NO. W-2, A BYLAW RELATING TO THE WATERWORKS SYSTEM AND WATER SUPPLY OF THE CITY OF CAMPBELLTON

BE IT ENACTED BY THE CITY COUNCIL OF THE CITY OF CAMPBELLTON AS FOLLOWS:

1. That the paragraph under MINIMUM BILLS identified in SCHEDULE "A" of Section 21 SCHEDULE OF WATER RATES be deleted in its entirety and replaced with the following paragraph:

21.
SCHEDULE OF WATER RATES

SCHEDULE "A"

MINIMUM BILLS
The minimum ***annual fee*** for all consumers of the water and sewer services is ONE HUNDRED TWENTY-FIVE DOLLARS AND NINETEEN CENTS ($125.19).

Minimum billing for consumers not serviced by a sewer connection shall be one third of the rate applied where both water and sewer service is made available.

The minimum billing shall be applied to an unmetered account from the date which the *water service connection* is turned on.

2. That the paragraphs a), b) and e) in Section 23 BILLING be deleted in their entirety and replaced with the following paragraphs:

23.
BILLING

a) Bills shall be computed based on the schedule of water rates appearing in this Bylaw and rendered to each ***non-metered customer on an annual*** basis in advance. Interest shall be charged at a rate of 1 ½ % per month (18% per annum) on all overdue accounts. The City Treasurer shall have the authority to cease the

ARRÊTÉ N° W-2 - 14
UN ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ N° W-2, ARRÊTÉ CONCERNANT LE RÉSEAU D'EAU ET L'ALIMENTATION EN EAU DE LA CITY OF CAMPBELLTON

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMPBELLTON ÉDICTE :

1. Que le paragraphe sous MONTANT MINIMAL identifié dans le BARÈME « A » de la section 21 BARÈME DES TAXES D'EAU, soit abrogé et remplacé par ce qui suit :

21.
BARÈME DES TAXES D'EAU

BARÈME « A »

MONTANT MINIMAL
Les abonnés des services d'eau et d'égouts doivent payer ***un frais annuel*** minimal de CENT VINGT CINQ DOLLARS ET DIX-NEUF CENTS (125,19 $).

Le montant minimal applicable aux abonnés non desservis par le réseau d'égouts est d'un tiers du montant applicable aux abonnés desservis par les réseaux d'eau et d'égouts.

Le montant minimal sera appliqué au compte sans compteur d'eau à compter de la date de l'ouverture du *branchement d'eau général.*

2. Que les alinéas a), b) et e) à l'article 23 FACTURATION, soient abrogés et remplacés par ce qui suit :

23.
FACTURATION

a) Les factures doivent être calculées selon le barème des taxes d'eau du présent arrêté et envoyées à chaque abonné ou client **sans *compteur sur une base annuelle***, à l'avance. Les intérêts s'élèvent à 1 ½ % par mois (18 % par année) pour tous les comptes en retard. Le trésorier municipal a le pouvoir de mettre fin

accumulation of interest in cases where collectability of the account is deemed unlikely. Accounts become overdue thirty (30) days after the ***date of the invoice***. In the case of overdue accounts, all monies owing will immediately become due and payable and shall constitute a charge upon the property. The ***annual*** billing is calculated on the premises data of the *consumer* as per records on file at the city offices of the City of Campbellton as of January 1, 1998. The schedule of the water rates appearing in this bylaw shall be used to establish rates for new consumers after January 1, 2002. Credits for discontinuation of certain services will be allowed only for an amount warranting a minimum credit of TWENTY-FIVE DOLLARS ($25.00).

b) BILLING-METERED CONSUMERS

Metered consumers shall be billed quarterly on the basis of a demand charge and a consumption charge for the water consumed, as registered by the meter. Billing for metered consumers shall be on an in-arrears basis. **Interest shall be charged at a rate of 1 ½ % per month (18% per annum) on all overdue accounts. The City Treasurer shall have the authority to cease the accumulation of interest in cases where collectability of the account is deemed unlikely. Accounts become overdue thirty (30) days after the *date of the invoice*. In the case of overdue accounts, all monies owing will immediately become due and payable and shall constitute a charge upon the property. The schedule of the water rates appearing in this bylaw shall be used to establish rates for new consumers after January 1, 2002. Credits for discontinuation of certain services will be allowed only for an amount warranting a minimum credit of TWENTY-FIVE DOLLARS ($25.00).**

e) **PAYMENT OF BILLS**

All bills are due and payable when rendered. The net rate will be the amount payable only if the bill is paid within thirty (30) days after the ***date of the invoice***.

au cumul des intérêts lorsqu'il juge peu probable que le compte puisse être recouvré. Les comptes deviennent en retard trente jours après la ***date de la facture***. Dans le cas de comptes en retard, toutes les sommes dues deviennent immédiatement exigibles et constituent un privilège spécial sur le bien-fonds. La facture ***annuelle*** est calculée selon les données des locaux de l'abonné contenues dans les dossiers de la municipalité de Campbellton depuis le 1er janvier 1998. Après le 1er janvier 2002, le barème de taxes d'eau du présent arrêté est utilisé pour fixer les tarifs des nouveaux abonnés. Des crédits ne seront accordés pour l'interruption de certains services que dans les cas où le montant du crédit serait d'au moins VING-CINQ DOLLARS.

b) FACTURATION-ABONNÉS DONT L'ALIMENTATION EN EAU EST MESURÉE AU MOYEN D'UN COMPTEUR D'EAU

Les abonnés dont l'alimentation en eau est mesurée au moyen d'un compteur d'eau sont facturés à chaque trimestre selon une prime de débit et une redevance de consommation pour l'eau consommée, telle qu'elle est enregistrée par le compteur d'eau. Les factures de ces abonnés sont à terme échu. **Les intérêts s'élèvent à 1 ½ % par mois (18 % par année) pour tous les comptes en retard. Le trésorier municipal a le pouvoir de mettre fin au cumul des intérêts lorsqu'il juge peu probable que le compte puisse être recouvré. Les comptes deviennent en retard trente jours après la *date de la facture*. Dans le cas de comptes en retard, toutes les sommes dues deviennent immédiatement exigibles et constituent un privilège spécial sur le bien-fonds. Après le 1er janvier 2002, le barème de taxes d'eau du présent arrêté est utilisé pour fixer les tarifs des nouveaux abonnés. Des crédits ne seront accordés pour l'interruption de certains services que dans les cas où le montant du crédit serait d'au moins VING-CINQ DOLLARS.**

e) **RÈGLEMENT DES FACTURES**

Toutes les factures sont payables à leur réception. La taxe nette est le montant à payer seulement si la facture est payée dans les trente jours ***après la date de la facture***.

1ST READING BY TITLE: November 12, 2019

2ND READING BY TITLE: November 12, 2019

READING IN FULL: February 10, 2020

3RD READING BY TITLE AND ADOPTION: February 10, 2020

1E LECTURE PAR TITRE: le 12 novembre 2019

2E LECTURE PAR TITRE: le 12 novembre 2019

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ : le 10 février, 2020

3E LECTURE PAR TITRE ET ADOPTION: le 10 février, 2020

Sterling Loga
Deputy Mayor/Maire adjoint

Manon Cloutier
Acting City Clerk/Greffière intérimaire

ANNEXE III
PROJETS D'IMMOBILISATIONS 2019

DÉPENSES EN CAPITAL 2019

TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES ET DES TROTTOIRS

- Revêtement routier :
  - Rue Gallant, bordures de trottoir du boulevard Salmon,
  - Rue Vanier (de concert avec le Programme d'amélioration des routes provinciales désignées dans les municipalités du gouvernement provincial)
- Remplacement de l'infrastructure de la rue Victoria
- Trottoir de la rue Sugarloaf - de la rue Victoria au No. 23 (côté ouest)

VÉHICULES ET ÉQUIPEMENT

- Achat de deux camion-benne à essieux en tandem
- Achat d'un coupe-bordures à glace (Centre civique)
- Achat d'un vérin de sauvetage télescopique (Outil de désincarcération)
- Achat d'un pulvérisateur de peinture

INSTALLATIONS

- Remplacer le système de chauffage (Hôtel de ville et la gendarmerie)
- Filtre pour piscine du Centre civique (Remise à neuf)
- Lumières de la 2e surface de glace du Centre civique
- Centre d'expérience de la rivière Restigouche

TOURISME ET LOISIRS

- Esplanade
- Plaza Salmon

DÉPENSES EN CAPITAL 2019 (suite)

SERVICE D'EAU ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

- Usine de traitement des eaux usées – installation d'un système de traitement aux rayons UV et remplacement du pont
- Nouvelle conduite d'eau principale pour répondre aux besoins de la nouvelle école anglophone proposée
- Achat d'un camion 1-tonne
- Remplacer l'unité de filtration à l'usine de traitement de l'eau
- Pompe de déviation (Usine de traitement des eaux usées)

ANNEXE IV
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE 2019